

COMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- | | |
|------------------------------------|-----------------------|
| 0 Réclamation | : contact@mupras.com |
| 0 Prise en charge | : pec@mupras.com |
| 0 Adhésion et changement de statut | : adhesion@mupras.com |

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloger Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Mutuelle de Prévoyance
& d'Actions Sociales
de Royal Air Maroc

Déclaration de Maladie

N° W19-415996

Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 07943

Actif

Pensionné(e)

Société : RAM

Nom & Prénom : Benjelloun Zehra

Date de naissance : 20/07/1960

Adresse : 113 Rue El Fouar Dzrif

Tél. : 0661495656

Total des frais engagés 1299,80

Autres

Optique

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin : CCC 16/07/22

Date de consultation : 10/11/22

Nom et prénom du malade : Benjelloun Zehra

Lien de parenté : Lui-même

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Signature de l'adhérent(e) :

DR HORMAT Noureddine
Médecine Générale
Médecin Agréé Permis Conduire
51, Rue Bou Naha Almali - Casablanca
Tél. : 05 22 25 81 82

الدكتور حرمات نور الدين

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale

Echographie Générale

Médecin Agrée pour Permis de Conduire

51, Rue Ibnou Nafiss Angle (ex Jura et Fauciilles)

Maârif - CASABLANCA

Tél : 05 22 25 81 82

الطب العام

الفحص بالصدى

طبيب مقبول لرخصة السياقة

51، زنقة ابن النفيس

المعاريف - الدار البيضاء

الهاتف : 05 22 25 81 82



Casablanca, le : 01/12/77 الدار البيضاء في

معا Beyellouu Zalou

99.00

Adar 1 Pcs Al.

27.80

Darou 3 Pcs

27.50x2

Sparfyn 1 Pcs (2)

63.20

Zytree 10 Pcs

84.80

Breli 20 Pcs

79.70x2

Erthineut 500 (2)

100.00

Oedex 20 Pcs

3660

Bekarfen 3

290.00

207.00 x 2

Trukter 10 (2)

No 9980

Dr. HORMAT Noureddine

Médecine Générale
Médecin Agréé Permis Conduire
1, Rue Bou Nafa Maârif Casablanca
Tél. n° 77 25 81 82

صيدلية بير انزاران
PHARMACIE BIR ANZARANE
Bd. Ali Nafa Née LATLOU
9, Rue Cadi Iyad Bd. Bir Anzarane
Tél. n° 77 25 435 - CASABLANCA